

SOLUTIONS DE REPIT AUX AIDANTS

Vous aidez un proche en perte d'autonomie et votre présence est primordiale pour son bien-être. Depuis janvier 2016 la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement, **reconnait votre statut d'aidant et vous soutient.**

Sur notre territoire vous pouvez faire appel à 4 dispositifs proposés par le Centre Hospitalier de Vaison-la-Romaine et par l'EHPAD l'Oustalet (Malaucène) :

- **L'accueil de jour** : accompagnement de votre proche à la journée pour des activités cognitives, motrices, créatives...
- **Le relayage à domicile** : une équipe de professionnels vous supplée 24h/24, pendant que vous partez vous reposer quelques jours.
- **L'hébergement temporaire** : votre proche est accueilli à l'EHPAD l'Oustalet et bénéficie des mêmes prestations que les résidents en hébergement permanent.
- **L'hébergement temporaire d'urgence**: consiste à proposer aux personnes âgées en perte d'autonomie un hébergement temporaire d'une durée maximum de 30 jours.

RENSEIGNEMENTS :

Hébergements temporaires : 04.90.12.60.00

Coordination Accueil De Jour / Relayage : 07.72.72.29.42



"L'OUSTALET"
84300 MALAUCÈNE

